**Lettre de créance (Parties contractantes et Parties coopérantes non-contractantes):**

Notant que l'article XI. 2, Annexe IV, para. 3 du Règlement intérieur de la CTOI (2014) stipule que

«*Le Comité scientifique est constitué de scientifiques; chaque membre de la Commission a le droit de désigner un représentant et, le cas échéant, un suppléant, qui doivent tous deux avoir les qualifications scientifiques requises et peuvent être accompagnés par des experts et conseillers.*»

et conformément à l'article III du Règlement intérieur de la CTOI (2014), chaque CPC est priée de fournir une lettre de créance signée par l'autorité compétente indiquant qui assistera à la réunion et à quel titre, au plus tard 15 jours avant la session, à [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org), ainsi qu’une copie papier au début de la session. La lettre de créance peut être rédigée comme suit (tiré de l'Appendice I du Règlement intérieur de la CTOI (2014)):

**LETTRE DE CRÉANCE**

Monsieur le Secrétaire exécutif de la CTOI,

Sur instruction [du chef de l’État, du chef du gouvernement, du ministre des affaires étrangères ou du ministre concerné] je souhaite vous informer que [nom de la partie contractante (membre) de la CTOI concernée] participera à la [numéro de session]e session de la Commission [et/ou de tout autre comité de la Commission] des thons de l'océan Indien (CTOI) et sera représenté(e) par la délégation suivante (ou par [Titre et Nom] si la délégation est constituée d’une seule personne):

[Titre et nom] – chef de délégation

[Titre et nom] – suppléant

[Titre et nom] – expert

[Titre et nom] – conseiller

[Titre et nom], chef de la délégation, ou en son absence son suppléant ou tout autre membre de la délégation désigné par ses soins, est autorisé à prendre pleinement part au déroulement de la session et à prendre, au nom du gouvernement (ou de l’autorité concernée dans le cas d’une organisation régionale d’intégration économique, comme l’UE) de [nom de la partie contractante (membre) de la CTOI concernée] toute action ou décision requise dans le cadre de cette session.

[signature]

[au nom du chef de l’État, chef du gouvernement, ministre des affaires étrangères ou ministre concerné]

**Lettre de créance (observateurs et experts invités):**

Les délégués souhaitant assister à la réunion en tant qu'experts invités ou observateurs pré-approuvés de la CTOI sont également priés de soumettre une lettre de créance similaire, au plus tard 15 jours avant la session à [iotc-secretariat@fao.org](mailto:iotc-secretariat@fao.org), ainsi qu’une copie papier au début de la session.